

EN CAS D'INCENDIE Pompiers: 18

Toute personne témoin d'un départ de feu doit:
1 - Appeler les pompiers en composant le 18

Cet affichage est obligatoire pour:
• toute entreprise > 50 personnes;
• les entreprises de 0 à 50 si présence de matières inflammables.
Coller une affiche par lieu ou zone d'activité.

» Type de matériel d'extinction:



NF EN ISO 7010

.....
.....
.....
.....
.....

» Mesures spécifiques pour les personnes handicapées:



NF EN ISO 7010

.....
.....
.....
.....
.....

» Personne désignée pour utiliser l'extincteur:

.....

» Personne désignée pour appeler les sapeurs-pompiers:

.....

» Personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs, voire du public:

.....
.....
.....

» Moyens d'alerte:



NF EN ISO 7010

.....
.....
.....
.....

Cachet de l'entreprise

Le: